



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

KARGO reçoit son homologation VBV (Véhicule Basse Vitesse)

KARGO, une entreprise basée à Alma, obtient son homologation délivrée par la SAAQ

Québec, le 14 mai 2018 – KARGO a obtenu l'homologation VBV délivrée par la SAAQ afin d'autoriser son véhicule à circuler dans les zones de 50 km/h et moins. Le véhicule électrique KARGO est le premier à recevoir cette certification. Le gouvernement avait implanté un projet pilote dans les dernières années et suite à son succès, ceux-ci ont décidé d'établir une loi visant à encadrer l'utilisation de véhicule VBV sur les routes du Québec.

Conçu à Québec, assemblé à Alma

Conçu par Services PRÉCICAD, une entreprise de Québec, et assemblé chez KARGO à Alma, le véhicule KARGO existe selon différentes configurations et s'adapte tout aussi bien au transport de personnes que de matériel. À ce jour, plusieurs sites industriels de grande superficie utilisent le KARGO pour assurer les déplacements de personnes et de matériel à l'intérieur de leurs installations. Le KARGO est aussi présent sur plusieurs marchés internationaux, notamment au Bahreïn et en Europe.

« Nous sommes très fiers d'être le premier fabricant de véhicules électriques à basse vitesse à obtenir cette certification à la suite du projet pilote. Depuis l'adoption de la réglementation, plusieurs municipalités nous ont approchés afin d'acquérir des véhicules KARGO mais la certification était incontournable en vertu de leur utilisation sur les chemins publics. Nous sommes maintenant en mesure d'offrir à ces municipalités un véhicule de proximité de conception et fabrication québécoise qui s'insèrent parfaitement dans la volonté des autorités à électrifier les transports », se réjouit Pierre Dion, président de KARGO et de Services PRÉCICAD.

« Suite à l'adoption du règlement sur les électriques véhicules basse vitesse, nous avons revu entièrement la conception du véhicule afin de se conformer aux exigences de la SAAQ. Nous avons maintenant un véhicule extrêmement compétitif vis-à-vis nos concurrents tout en promouvant l'expertise québécoise dans le secteur de l'électrification des transports », se félicite Samuel Dion, responsable de la fabrication des véhicules KARGO.

À propos de KARGO : Un véhicule électrique, modulable et recyclable, fabriqué en aluminium

Voué à une utilisation industrielle et institutionnelle, le KARGO est fabriqué entièrement d'aluminium, ce qui en fait le véhicule le plus léger de sa catégorie. Ergonomique et facile d'entretien, il résiste à la corrosion et ses batteries lui procurent une autonomie d'environ 50 km de base et peut atteindre une autonomie plus grande avec un système de bacs à batteries interchangeables. La section arrière du véhicule est modulable afin de bien répondre aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux tâches auxquels le véhicule lui est destiné. En fin de vie, le véhicule est entièrement recyclable en démantelant les différents matériaux.

KARGO est issue d'une idée et d'un projet conjoint avec Aluminerie Alouette de Sept-Îles à l'automne 2007. La mission de KARGO est d'offrir aux secteurs industriels et institutionnels une solution adaptée à l'utilisation des véhicules multifonctionnels à fort contenu en aluminium. KARGO s'intéresse principalement au marché des alumineries, des minières, des municipalités et des centres récréotouristiques, en offrant un produit répondant adéquatement à leurs besoins spécifiques.

Afin d'en apprendre davantage sur la réglementation sur les véhicules basse vitesse, veuillez vous référer au site de la Société de l'assurance automobile du Québec à cette adresse : <https://saaq.gouv.qc.ca/secureite-routiere/moyens-deplacement/vehicule-basse-vitesse/>

-30-

Pour des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

KARGO

Pierre Dion, président

418 948-1070 poste 227

Pierre.dion@kargo-ev.com

www.kargo-ev.com